

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 577-2023

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le **n° 577-2023** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 8 janvier 2024 à 19 h 30.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement modifie le règlement n° 577-2023 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2024.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS, que ledit règlement **n° 577-2023** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 9^e jour de janvier 2024.

Maxime Dauplaise,
directeur général et greffier-trésorier